



Cette motion a été votée en CNC à l'unanimité des organisations syndicales du public et du privé

Paris, le 25 novembre 2025

MOTION INTERSYNDICALE DES REPRESENTANTS SYNDICAUX AU COMITE NATIONAL DE CONCERTATION (CNC) DES ARS DU MARDI 25 NOVEMBRE 2025

Madame la ministre de la Santé,

Les annonces du 1^{er} ministre le 14 novembre dernier évoquant une remise en question de l'utilité et donc de l'existence des ARS, sans prévenir ni les agents ni les représentants du personnel, constituent un acte d'une violence symbolique rare.

A ce jour, vous avez écrit aux directeurs généraux d'ARS mais pas un mot aux agents, premiers concernés par ces annonces et par les inquiétudes légitimes qu'elles suscitent. L'annonce faite en CNC du dépôt d'un projet de loi de décentralisation en conseil des ministres le 17 décembre prochain, confirme un fonctionnement précipité qui se traduira par une mise en œuvre à la hache. C'est inacceptable.

Nous, les représentants des organisations syndicales **du Comité National de Concertation des ARS**, réunis ce 25 novembre 2025, exprimons notre vive inquiétude sur la façon dont cette réforme est lancée. Nous dénonçons votre absence en cette instance alors que nous avions sollicité votre venue pour répondre aux questions des agents.

Les organisations syndicales exigent :

- De connaître ce qui motive factuellement cette remise en cause des missions effectuées avec conscience par les **8700 agents** des ARS et dont les résultats sont réels ;
- D'être tenues informées régulièrement sur le contenu et le déroulé des travaux en cours qui sont menés par les DG d'ARS, les préfets et les ministères concernés ;

- Que les conditions de travail des agents soient **placées** au cœur des préoccupations des décideurs, avec des études d'impact préalables à toute hypothèse de décentralisation ;
- **Une rencontre avec les ministres avant tout arbitrage**, condition indispensable à un dialogue social digne de ce nom ;

Les organisations syndicales n'accepteront pas que les agents soient sacrifiés **et qu'ils deviennent les variables d'ajustement** d'une réforme engagée **dans la précipitation, sans concertation, sans respect notamment du Code de la Santé Publique, ni des différents statuts des agents et ni code du travail.**

En conséquence, et face à l'absence de réponses, **l'ensemble des organisations syndicales représentatives des agents des ARS, du public comme du privé, claque la porte du CNC.**